

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 JUILLET 2019

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 19 h 32 en absence de public.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les comptes courants ont été déposés et adoptés à l'unanimité.
4. Le maire, responsable du secteur, a informé les participants qu'un employé nouvellement engagé a été appelé à mettre fin à son emploi en raison de limitations physiques.

Sécurité publique

5. Aucun dossier pour décision.
6. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Transport

7. Il a été résolu à majorité (1 contre) **d'appuyer le Club Quad Mauricie dans sa demande de circulation de véhicules tout terrain sur certains chemins**, sur le territoire de la Municipalité, qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports.
8. Il a été résolu à l'unanimité **d'en appeler de la décision du ministère de la Sécurité publique de limiter l'indemnisation de la Municipalité** pour le sinistre causé par les pluies diluviennes de 2017 à moins de 25 % des frais encourus.
9. Il a été résolu à l'unanimité de mandater l'administration pour contacter la *Commission scolaire de l'Énergie* en vue de contribuer à **la réfection des trottoirs dans le secteur de l'école**.
10. Le conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Hygiène du milieu

11. Aucun dossier pour décision.
12. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Santé et bien-être des citoyens

13. Il a été résolu à l'unanimité d'**approuver les états financiers de l'O.M.H. St-Paulin pour 2018.**
14. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Aménagement, urbanisme et zonage

15. Il a été résolu à majorité (1 contre) de **céder au Comité industriel de St-Paulin un terrain dans le parc industriel** à sa valeur marchande pour un développement à l'étude.
16. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Culture et loisirs

17. Aucun dossier pour décision.
18. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

Autres sujets

19. En absence public, il n'y a pas de période de parole au public.
20. Par vote unanime, à 19 h 40, la séance a été levée.